



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 62384

Texte de la question

M. Christian Bourquin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la question de la prise en charge du traitement de la dégénérescence maculaire, maladie qui provoque une perte de la vue. Celle-ci peut être stabilisée par un traitement photothérapique, la Vysidine, qui nécessite plusieurs séances dont chacune coûte près de 10 000 francs. Or, la sécurité sociale ne rembourse ce traitement qu'aux personnes âgées de plus de 50 ans. Compte tenu du grave handicap qu'entraîne cette maladie, il lui demande d'intervenir pour la prise en charge de ce traitement pour l'ensemble des malades, quel que soit leur âge.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62384

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3492